

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2024 011-211101720-20240125-DE_2024_919-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/01/2024
15

Présents : 13

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: ESPACE COWORKING tarif et règlement - DE_2024_919

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la création du local communal "L'Epicierie", une réflexion a été menée sur la possibilité d'utilisation et de location de celui-ci. Au vu des nouvelles organisations de travail à distance, cette réflexion s'est naturellement orientée vers la possibilité d'offrir un espace de travail partagé et collaboratif et de favoriser, ainsi, le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation sur notre territoire. La disposition d'un tel espace pourrait contribuer au dynamisme économique local.

Madame Le Maire donne la parole à Madame COMBE, en charge de ce dossier.

Madame COMBE explique au Conseil Municipal qu'afin de déterminer un prix cohérent, elle a cherché si les communes aux alentours de HOMPS proposaient ce type de service communal. Il en ressort que la majorité de ces espaces ne sont pas en gestion communale mais gérés par des associations, que les prix sont assez élevés mais que l'offre de services est aussi plus importante (bureau privatif, salle de réunion, espace détente...). Il est important de trouver un prix qui serait raisonnable et adapté à l'offre, mais également adapté à notre système de facturation qui ne peut-être inférieur à 15€ (seuil de mise en recouvrement).

Le travail concernant le règlement intérieur n'est pas totalement abouti et demande une réflexion un peu plus longue afin de bien l'adapter à notre situation.

Ayant ouï l'exposé de Mme le Maire et de Mme COMBE,

le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le principe de location de la salle communale "L'Epicierie" sise 1 Place Jean Moulin, comme espace de travail partagé.

La décision concernant la tarification et le règlement intérieur est reportée à la date du prochain Conseil Municipal.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire
Béatrice BORT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.